

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DE SAUVETAGE A L'EAU

Christian KARCHER

à

Mesdames et Messieurs les juges, messieurs les membres de la CUNSE

Participants : Mme Claire DETENDER, Mme Anne HENO, Mr Cédric ROBITZER, Mr Christian KARCHER par téléphone,

Absent excusé : Alexandre BALZER, Jean Paul ROBINIER

Objet : Procès verbal de la réunion CUNSE du samedi 26 juin 2021

Début de réunion 17h30

A noter que la réunion a été précédée d'un examen initial de qualification de plongeur régional.

1/Précisions sur le nouveau règlement applicable au 1-01-2021

Le nouveau règlement validé par la SCC a été communiqué aux juges le 11 décembre 2020 puis publié sur le site internet de la CUNSE. Il est à noter certaines remarques évoquées ci-dessous, la commission regrette ces omissions.

ERRATUM :

- Le beauceron figure bien dans la liste des chiens admis dans la discipline
 - 1^{er} degré et 2^{ème} degré : les bouées de marquage servent de repères pour que l'ensemble des concurrents fassent un parcours similaire, elles ne sont pas destinées à délimiter une distance. L'utilisation des bouées est à l'appréciation du juge en fonction des conditions et du courant.
 - Matériel nécessaire en concours : ajouter un bout flottant de 1m. Les nœuds ne sont pas autorisés.
 - Apport de bouée : pour les exercices _C3, C4_ de sélectif, brevet et championnat :
Le chien doit donner la bouée au plongeur
Si le chien ne lâche pas, la notation sera appréciée lors de la prochaine réunion de juge
 - Apport de bouée : le conducteur doit lancer la bouée, départ de la rive comme départ du bateau. Une tolérance est admise cette année.
 - Précision notation : Chien qui urine sur le ring : 0/20 à l'exercice
Précision notation : Chien qui sort du ring 0/20 à l'exercice
- La note 0 pour le sol est éliminatoire mais le concurrent peut poursuivre les exercices à l'eau.

2/Nouveau site internet : mises à jour

Le site internet est mis à jour régulièrement, les feuilles d'engagement en concours sont mises en ligne via une page dédiée. Certaines rubriques, comme la liste du matériel, seront étoffées.

3/Calendrier, validation du formulaire de demande de concours 2022

Le calendrier 2021 est déjà perturbé mais des clubs se mobilisent pour repositionner des dates après l'été. Compte tenu du faible nombre de concours en mer, la commission a décidé de ne plus autoriser deux concours en mer le même week-end. Les clubs concernés devront s'accorder en amont des demandes officielles.

4/Licences : statistiques 2020

Les licences 2020 ont été interrompues lors du confinement, de même que l'ensemble des manifestations qui étaient programmées pour la saison.

Les licences des mineurs sont suspendues. La commission rappelle la responsabilité du président de club qui peut être engagée dans certaines situations.

5/Demande du club du berger australien pour admission dans les races autorisées

La race *Berger Australien* a été ajoutée à la liste des races autorisées en concours de sauvetage à l'eau.

6/Les CdF et challenge européen

Les championnats de France en mer et en eau douce ont dû être annulés, notamment en raison des incertitudes concernant les possibilités de préparation des équipes.

Le nouveau règlement appelle une mise à jour du cahier des charges des championnats, une note sera publiée si possible en septembre.

Le challenge européen n'est pas programmé cette saison. Le contexte sanitaire international ne permet pas d'envisager une projection sur 2022.

7/Plongeurs : carnet de plongeurs, recyclages 2021

Une réforme des critères d'accès à l'examen de plongeur est souhaitable et fera l'objet d'un travail en commission dédiée. Les personnes intéressées pour travailler sur ce thème seront invitées à contacter la commission.

La commission propose à titre d'essai un renvoi dématérialisé pour visa 2022 des carnets des plongeurs. Les plongeurs devront transmettre un scan de leur carnet au président de leur club et exclusivement à ces derniers. Le président de club (aucun envoi direct par une personne autre que le président du club ne sera pris en compte) adressera par mail format PDF au secrétariat CUNSE le feuillet de demande de visa accompagné du scan.

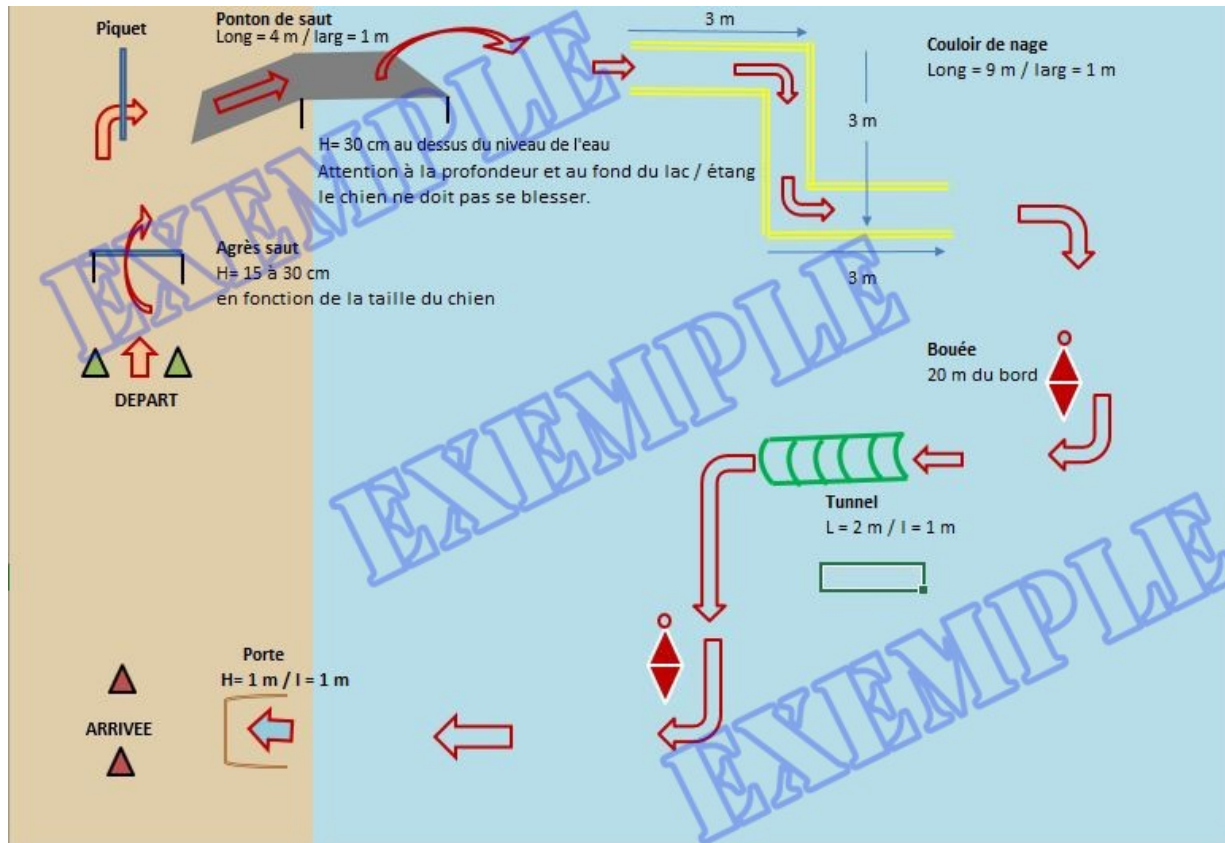
Les retours des carnets par courrier restent possibles.

8/Groupe de travail « nouvelle discipline » :

Fin 2020, la commission a souhaité constituer un groupe chargé de travailler à l'élaboration d'un projet de nouvelle discipline en lien avec le milieu aquatique.

Membres du groupe : Claire DETENDER, Anne HENO, Maud COLLEMANT, Marie Hélène BERNAUX, Jean Yves FAGUER, Xavier REMY et Romain REMACLE

Le projet porte sur une nouvelle discipline à vocation ludique en milieu aquatique, qui serait différente des épreuves sélectives et qui permettrait d'intégrer d'autres races moins adaptées au règlement actuel. Dans un premier temps, ont été abordés les points suivants : les chiens qui ne sont pas inscrits au Livre des Origines Françaises, les catégories et races ou types raciaux en compétition, l'utilisation d'un équipement d'aide à la flottabilité, le tracé d'un parcours type. La commission précise cependant que la réflexion en cours n'est pas contractuelle et ne reflète pas nécessairement le projet qui sera finalisé dans les prochains mois.



• 9/Questions diverses

La commission CUNSE valide de la candidature de Anne HENO à l'examen d'accès au cursus de juge de sauvetage à l'eau

clôture par le Président

Fin de séance:20h30

Avec tous mes remerciements, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments cynophiles les meilleurs .

Le Président de la CUNSE

Christian KARCHER